

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.116

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.C. de "Pousseau - La Garenne" - Acquisition propriété de Monsieur Max BONNIN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

Monsieur BONNIN Max, demeurant 43 rue Font de Cherves, 17200

ROYAN, propriétaire de la parcelle cadastrée section BK n° 38 pour 10.000m² s'est engagé, par promesse en date du 10 Octobre 1995, à vendre une partie de sa propriété cadastrée BK n° 38p pour 6.832m² (numérotage en cours) moyennant la somme de TROIS CENT SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS (307.440F).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC ont fait part de leur avis le 17 Mai 1995 et estimé le terrain à 45F le m² soit une valeur correspondante à celle consentie par le vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des Domaines en date du 17 Mai 1995
- VU la promesse de vente signée par Monsieur BONNIN Max en date du 10 Octobre 1995.
- CONSIDERANT que la propriété de Monsieur BONNIN Max est incluse dans le périmètre du projet de ZAC.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section BK n° 38p d'une surface de 6.832m² dépendant de la propriété de Monsieur BONNIN Max moyennant la somme de TROIS CENT SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS (307.440F).
- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.
- De désigner l'étude de Me HYLLEIRE, 4 Avenue de Pontaillac 17200 ROYAN, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique
- D'inscrire la dépense correspondante du budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS